



COMMISSION GENERALE D'APPEL CONVOICATIONS

Dossier saison : 2024/2025 N° 7

Match : Départemental 4 Poule C

ES THEZIERS 2/BAGNOLS ESCANAUX 3 DU 10/11/2024

Score : THEZIERS 4 BAGNOLS ESCANAUX 6

Appel en date du 22 Novembre 2024 formulé par BAGNOLS ESCANAUX (560494) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°10 du 19/11/2024 parue sur Foot N°15 du 22/11/2024 et publiée le 21/11/2024.

Au motif :

Qualification et participation de joueurs

Décision :

Match perdu par pénalité pour Bagnols Escanaux

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

**JEUDI 9 JANVIER 2025 à 19Heures
Au siège du District Gard-Lozère de Football**

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Sont convoqués :

BAGNOLS ESCANAUX

- Le Président Mr CHRAI ou son représentant
- Le dirigeant de l'équipe 3

ES THEZIERS

- Peut se faire représenter



District Gard-Lozère de Football

Siège social : 34 rue Seguiet – 30020 NIMES CEDEX 1 – Tél : 04.66.36.96.96 – E mail : secretariat@gard-lozere.fff.fr –

Site internet : <http://gard-lozere.fff.fr>





Dossier saison : 2024/2025 N° 8

Match : (29610301) U14 TERRITOIRE – AS ROUSSON/BAGNOLS PONT

Score : ROUSSON 1 BAGNOLS PONT 2

Appel en date du 1° Décembre 2024 formulé par BAGNOLS PONT (548837) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°11 du 26/11/2024 parue sur Foot N°16 du 29/11/2024 et publiée le 29/11/2024.

Au motif :

Abandon du terrain

Décision :

Match perdu par pénalité pour Bagnols Pont pour en reporter le bénéfice à AS Rousson.

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

**JEUDI 9 JANVIER 2025 à 19H30
Au siège du District Gard-Lozère de Football**

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Sont convoqués :

• **OFFICIELS**

- Mr BEVIGNA EKO Sylvain arbitre officiel de la rencontre
- Mr ROMIEUX Délégué officiel de la rencontre U 17 D2 ROUSSON/St PRIVAT des VIEUX

• **BAGNOLS PONT**

- Le Président du club ou son représentant
- Le joueur LOUIS Marius capitaine lic 2548562150
- Le responsable de l'équipe RIHANI Youssef lic 1485321864

• **ROUSSON**

- Le Président ou son représentant
- Le joueur LLINARES HEIBEL Léandro lic 9602408352
- Le responsable de l'équipe ZERGUINE Zoubir lic 1410373137



District Gard-Lozère de Football

Siège social : 34 rue Segulier – 30020 NIMES CEDEX 1 – Tél : 04.66.36.96.96 – E mail : secretariat@gard-lozere.fff.fr –

Site internet : <http://gard-lozere.fff.fr>

